

## MAIRIE DE RUFFEC

Accusé de réception en préfecture  
016-211602925-20240605-2024\_05\_01-DE  
Date de télétransmission : 05/06/2024  
Date de réception préfecture : 05/06/2024EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
● SEANCE DU JEUDI 30 MAI 2024 ●

Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	23
Date de la convocation	23/05/2024
Date d'affichage de la convocation	23/05/2024

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS :** Mme Sylvie BEAUVAL en faveur de M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Nicole GAYOUX en faveur de M. Guy PELLADEAUD, M. Franck LOPEZ en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER, M. François POHU en faveur de M. Hervé JAMBARD

**ABSENTS :**

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

## DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BP 2024 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le BP 2024 de l'Assainissement,

Considérant la nécessité pour la Commune de réajuster certains crédits ;

## DECIDE A L'UNANIMITE

**ARTICLE 1 :** Modifie ainsi qu'il suit les crédits inscrits au BP 2024 de l'Assainissement :

Cpte	Op	Libellé compte	Dépenses	Recettes
023		Virement à la section d'investissement	93 508 €	0 €
		<b>Total fonctionnement DM1</b>	<b>93 508 €</b>	<b>0 €</b>
		<b>Total Budget Fonctionnement après DM1</b>	<b>342 118 €</b>	<b>342 118 €</b>
2315	67	Installations, matériel, outillage techniques	541 308 €	0 €
021		Virement de la section d'exploitation		93 508 €
		<b>Total investissement DM1</b>	<b>541 308 €</b>	<b>93 508 €</b>
		<b>Total Budget Investissement après DM1</b>	<b>1 458 257 €</b>	<b>1 458 257 €</b>

**ARTICLE 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le

05 JUIN 2024

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

